



FICHE DESCRIPTIVE

FORMATION CSE Volet Economique et Délégué du Personnel

Objectifs généraux de la formation :

- **Apporter aux élus des C.S.E. à partir de leur vécu, leur entreprise, les concepts économiques fondamentaux :**
Mesurer en quoi les comptes de l'entreprise peuvent permettre d'intervenir dans la gestion, en quoi ils sont des outils, des indicateurs de choix économiques et comment avec les salariés il est possible d'intervenir dessus.
- **S'approprier les droits du C.S.E., connaître son fonctionnement, son rôle économique.**
Valoriser la nécessité de connaître les droits existants pour bien les utiliser, et souligner l'importance d'en conquérir de nouveaux.
Comprendre comment l'activité du C.S.E. s'inscrit dans l'activité du syndicat.
- Mission et approche du rôle revendicatif (D.P.) au sein du C.S.E.

Contenu principal de la formation :

- Besoins sociaux comme moteur de l'efficacité économique.
- Approche de la gestion de l'entreprise.
- Le C.S.E., ses moyens d'intervention, la démarche syndicale.
- Le défi du plein emploi, l'emploi solidaire.
- Connaissance des droits, de la place et du rôle (ex D.P.) au C.S.E.
- Quelles démarches avec les salariés et le syndicat.

Population concernée :

- Cette formation s'adresse aux élus titulaires C.S.E. (article **L 2315-63**) (Sauf accord plus favorable).
- Les représentants syndicaux au C.S.E. et délégués syndicaux peuvent suivre cette formation dans le cadre de la formation syndicale habituelle.

Horaires :

8 h 30 à 17 h 00 le 1^{er} jour, les horaires des jours suivants seront déterminés en commun.

Lieu :

A l'Union Départementale de la Mayenne, 17 rue Saint Mathurin à Laval (près de la salle polyvalente).

Modalités d'inscription :

- **Un mois avant la date de début du stage**, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale spécifique CSSCT, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).
- **En même temps**, s'inscrire **impérativement** à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne (adresse sur fiche d'inscription).

Le coût de la formation CSSCT des représentants CSE est pris en charge par l'employeur : 5 jours pour les entreprises et établissements de plus de 300 salariés, 3 jours pour les autres entreprises ou établissements, saufs conditions plus favorables).